



Avril 2004

Dernière minute ... Dernière minute ... Dernière minute

Demandes de bourses universitaires et de logement étudiant

Date limite de dépôt du Dossier Social Etudiant le 30 avril 2004

Les étudiants et les lycéens qui entrent pour la première fois à l'Université en France à l'automne 2004 doivent remplir dès maintenant leurs demandes de bourses et de logement universitaire.

Il est inutile d'attendre les résultats de leurs examens.

Le Dossier Social Etudiant est à retirer auprès du Consulat de France le plus proche. Pour un examen rapide des demandes, le dossier doit être complètement renseigné. Toutes les pièces justifiant les revenus de la famille doivent notamment être fournies.

La date limite de retour du dossier au Consulat est le 30 avril 2004.

Pour préparer son année universitaire en France :

- consulter le service social du Consulat de France et
- visiter le site du Conseil National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS), www.cnous.fr.

Sont mis en ligne :

- des informations sur les bourses et le logement
- des documentations sur la Sécurité sociale étudiante, les transports, la restauration universitaire, les aides au logement, les prêts d'honneur,
- un annuaire des CROUS, antennes du CNOUS dans les différentes académies.

Les CROUS sont les interlocuteurs privilégiés des étudiants. Ils éditent des guides pratiques et concrets pour les étudiants et futurs étudiants de leur académie.

Le Siège de l'UFE veille actuellement à ce que tous les Directeurs des CROUS soient sensibilisés aux difficultés particulières rencontrées par les familles françaises résidant à l'étranger.

Les étudiants ou leur famille peuvent poser leurs questions à l'adresse suivante :

info@ufe.asso.fr

Union des Français de l'Étranger, 28 rue de Châteaudun - 75009 Paris

Tel : +33 1 53 25 15 50

Fax : +33 1 53 25 10 14

Internet : <http://www.ufe.asso.fr>

Reproduction réservée uniquement aux Représentations UFE.

04/2004